

Compte rendu de la séance du 02 mai 2022

Présents : Nelly GINESTET, Le Maire

Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Marie-Pierre RIVIERE, Rose-Marie BONNET, Jean-Luc JOUGLAS, Thierry NOUGARET, Alain IDEZ, Didier BENNE, Sylvain VERMANDE, Dominique POMPOUGNAC

Excusées Pouvoirs : Caroline PERIE pouvoir à Géraldine SUTERA
Nicole VERDIE pouvoir à Rose-Marie BONNET

Excusé Absent : Jean-Claude CUBAYNES

Secrétaire de la séance: Dominique POMPOUGNAC

Ordre du jour:

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2022.
- 2- Délibérations :
 - Décisions modificatives n°1 et n°2
 - Ouverture du programme d'investissement "Lave-vaisselle"
 - Mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de réunions publiques pour les campagnes électorales
- 3- Choix du luminaire solaire pour l'abri bus de Pissepourcel
- 4- Cheminde la Métairie Haute
- 5- Questions et informations diverses

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - flaujac (D 2022 015)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6815 (042)	Dot. prov. pour risques fonct. courant	-150.00	
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	150.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à FLAUJAC POUJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Vote de crédits supplémentaires - flaujac (D 2022 016)

Le lave-vaisselle de l'école étant hors-service, il est proposé de le remplacer. Cet achat sera effectué en remplacement de l'achat de l'auto-laveuse prévu initialement.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188 - 242	Autres immobilisations corporelles	-2500.00	
2188 - 248	Autres immobilisations corporelles	2500.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à FLAUJAC POUJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Achat d'un lave-vaisselle à l'école : ouverture d'un programme d'investissement (D 2022 017)

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le précédent lave-vaisselle acheté en 2011 est en panne et qu'il est donc nécessaire de le remplacer pour continuer à assurer le service des repas à la cantine scolaire.

Plusieurs devis ont été demandé :

- Bouscasse pour 2 445.91 € TTC
- HRC diffusion pour 2 509.56 € TTC
- Ets Combebias pour 4 860 € TTC
- Albareil pour 4 277.65 € TTC

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents à 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention :

- De faire l'acquisition d'un lave-vaisselle pour remplacer le précédent auprès de l'entreprise Bouscasse

- D’ouvrir un programme d’investissement au budget primitif 2022, compte 2188 opération n°248, intitulé « Lave-vaisselle école »
- D’autoriser Madame le Maire à réaliser la dépense et à signer toutes les pièces afférentes à cette nouvelle acquisition.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de réunions publiques pour les campagnes électorales (D 2022 018)

Madame le Maire fait part à l’assemblée de la nécessité de mettre la salle des fêtes de Flaujac-Poujols à disposition des candidats dans le cadre des réunions publiques pour les campagnes électorales.

Madame le Maire propose de fixer à titre gracieux le montant de la location.

Madame le Maire demande à l’assemblée de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité des membres présents à 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention :

- D’accepter la proposition de Madame le Maire
- D’autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de réunions publiques pour les campagnes électorales.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Choix du luminaire solaire pour l’abri bus de Pissepourcel :

Le choix est porté sur le kit solaire PHILIPS avec un mât de 4 m et une couleur chaude de 2700 K

Réfection du chemin de la Métairie Haute :

Plusieurs propositions de travaux ont été faites par différentes sociétés.

L’entreprise la moins disante est retenue pour un montant de travaux à 4 326 € TTC

Le Conseil Municipal valide à l’unanimité cette proposition.

Questions et informations diverses.

- Demande de subventions
 1. Soutien à la recherche médicale et sociale : Pas de montant demandé : refusé
 2. Secours Populaire : montant demandé 50 € : accordé (12 voix pour, 2 voix contre)
 3. Terre en Fête : Faute de manifestation en 2021, la subvention qui avait été versée est reportée en 2022
 4. Collège Sainte-Thérèse : la demande de participation financière aux voyages scolaires est refusée
 5. Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE) : adhésion pour 120 € : accordée. La Mairie et les habitants de Flaujac-Poujols peuvent bénéficier de ce service.

- Concours Villes et Villages Etoilés : le label 3 étoiles est renouvelé par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
- Commémoration du 8 mai 1945 : Dimanche à 11 heures dépôt de gerbe
- Régularisation administrative du cadastre en cours :
 - Un terrain sur Pissepourcel
 - Chemin de la Quintarde (ramassage des OM)
 - Chemin de la Font du Moulin
 - l'Impasse du Pech des Tourds (2 parcelles privées , recherche d'héritiers)

La séance est levée à 20 h 50

Les membres présents ont signé.